

FICHE 21

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

L'ESSENTIEL

- L'orientation est encore trop souvent liée à la seule réussite scolaire des élèves, elle-même fortement corrélée à leur appartenance sociale. Pour contribuer à une plus grande égalité des chances dans les parcours scolaires et permettre à chacun de développer toutes ses potentialités, l'École va renforcer l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation et la valorisation de tous leurs acquis et compétences.
- Le parcours Avenir, généralisé de la 6^e à la terminale à cette rentrée 2015, est un outil privilégié pour atteindre cette ambition.

Accompagner les élèves pour une orientation choisie nécessite d'agir dans plusieurs domaines :

Développer le potentiel de chaque élève : généralisation du parcours Avenir

Ce parcours généralisé à la rentrée scolaire dans tous les établissements du second degré de la classe de sixième à la classe de terminale, permettra à chaque élève de :

- découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- pouvoir élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel et faire des choix raisonnés en toute connaissance de cause.

Inscrit dans les disciplines, ce parcours a pour objectif l'acquisition d'une culture économique et professionnelle afin de préparer chaque élève à faire des choix raisonnés et en toute connaissance de cause.

Le webclasser Folios poursuivra son déploiement durant l'année 2015-2016 puis sera généralisé à la rentrée 2016. Cette application numérique, que l'élève conserve durant sa scolarité, lui permet de valoriser tous ses acquis et expériences. Les expériences du parcours Avenir de l'élève y seront recensées.

Améliorer l'accès à l'information

Afin de permettre à chacun d'accéder à une information fiable, actualisée et personnalisée, une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement est mise en place au sein de chaque territoire ; la contribution de l'État, à travers ses CIO, au service public régional de l'orientation (SPRO) fait l'objet de conventions déjà signées ou qui seront signées au cours de cette année.

Il s'agit également de conforter le service public scolaire d'orientation de proximité. Pour cela, l'État s'engage à maintenir un nombre minimal de CIO par académie. L'élaboration de ce nouveau maillage territorial, qui doit aussi être l'occasion de redonner de la lisibilité à l'action de ces structures, est en cours dans chaque académie.



Mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire et leur orientation

L'accompagnement à la scolarité des élèves est devenu un facteur déterminant pour la réussite de chacun. En appui à la pédagogie, la psychologie scolaire fait partie des ressources que notre système scolaire mobilise dans cette perspective. C'est la raison pour laquelle la ministre crée un corps unique de psychologues de l'éducation nationale regroupant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation psychologues. Ils apporteront leur expertise dans tous les domaines nécessitant une compétence psychologique importante : prévention des difficultés scolaires, du décrochage et des phénomènes de radicalisation, renforcement de la vocation inclusive de l'École, facilitation de la transition école-collège, accompagnement des élèves dans l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels, participation aux politiques d'information et d'accueil de toute personne en recherche de solution pour son orientation. L'objectif est de permettre une meilleure prise en compte de la diversité des profils et aspirations des jeunes dans leurs trajectoires scolaires, de formation secondaire et supérieure, vers une insertion professionnelle durable.

Le statut et la formation des futurs psychologues de l'éducation nationale seront définis durant l'année 2015/2016.

Fluidifier les parcours scolaires de l'élève quelle que soit la filière choisie

Actuellement, le système scolaire est organisé en filières encore trop cloisonnées et l'orientation est vécue comme un choix définitif déterminant la trajectoire scolaire de l'élève (sans réversibilité possible). Pour rendre effective la réversibilité dans les filières, des dispositifs déjà expérimentés seront développés durant l'année 2015/2016 :

- seconde professionnelle « de détermination » permettant de choisir la spécialité au bout de quelques semaines ;
- orientation montante lors des changements de filières (ex : passage de la 2nde GT en 1^{ère} professionnelle) ;
- simplification lors des changements de parcours entre les voies de formation.

Étendre le dispositif « choix de la voie d'orientation aux familles »

Une extension de l'expérimentation, conduite depuis 2013, pour donner le choix de la voie d'orientation en fin de classe de 3^e aux familles, est proposée pour cette nouvelle année scolaire aux académies qui souhaitent y engager de nouveaux établissements.

Les deux premières années de l'expérimentation lancée dans 107 établissements révèlent en effet des éléments positifs : un changement de posture des différents acteurs et un dialogue entre l'équipe et les familles plus rapproché et constructif dans un climat de bienveillance. Les relations équipes éducatives/parents semblent davantage sereines. De plus, le dialogue amorcé avec les familles pour parler d'orientation commence plus tôt dans l'année scolaire, ce qui implique une mobilisation de l'ensemble des équipes (y compris les professeurs principaux de 5^e et 4^e).

Prendre en compte toutes les compétences des élèves dans les procédures d'affectation

Dans le cadre de l'affectation des élèves, seuls les résultats des évaluations des disciplines strictement scolaires sont souvent pris en compte. Or, d'autres compétences dont certaines sont pourtant jugées essentielles dans le monde professionnel méritent d'être mises en valeur (par exemple : les savoir-faire techniques et pratiques, les capacités à communiquer, le leadership, etc.).

Développer cette modalité, en s'appuyant sur des expériences locales, est un levier important qui sera mobilisé pour mieux prendre en compte les atouts de l'élève dans sa globalité.